

FAVORISER LA CRÉATION, PROTÉGER ET DÉFENDRE LES CRÉATEURS EN FRANCE ET DANS LE MONDE

REPRÉSENTER

LES CRÉATEURS EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Première société européenne, la Sacem est représentée dans les différentes organisations internationales des créateurs et du droit d'auteur :

- ◊ La Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (Cisac), le Bureau international de l'édition mécanique (Biem), le Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs (Gesac) et FastTrack.
- ◊ La Sacem est engagée aux côtés de la filière professionnelle, au sein d'organismes d'intérêt général comme Tous pour la musique, La Culture avec la copie privée ou la Coalition pour la diversité culturelle.

PROMOUVOIR ET SOUTENIR

LA CRÉATION DANS SA DIVERSITÉ

Depuis plus de 50 ans, la Sacem déploie une politique de soutien à la création musicale.

- ◊ Renouvellement et valorisation des répertoires, enregistrements, résidences, bourses...
- ◊ Accompagnement du spectacle vivant (festivals, salles de spectacles...).
- ◊ Aide à l'insertion professionnelle.

161

accords de représentation avec 114 sociétés d'auteur étrangères.

Grâce au dispositif de la copie privée,

1638

projets soutenus.

21 M€

consacrés à l'action culturelle.

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES



CRÉATEURS ET ÉDITEURS : ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE MEMBRE

- **Déposez** vos oeuvres en ligne.
- **Téléchargez** le catalogue de vos œuvres, vos feuillets de répartition.
- **Consultez** les différents bulletins de déclaration, les données de diffusion.
- **Gérez** votre compte (coordonnées, code confidentiel) et référez votre site personnel.
- **Accédez** à Sacem plus, le programme d'avantages.



CLIENTS-UTILISATEURS : POUR DIFFUSER DE LA MUSIQUE EN TOUTE LIBERTÉ

- Conditions d'autorisation de diffusion, tarifs adaptés.
- Contacts et infos utiles.

REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ SACEM !

◊ Actualité culturelle, interviews, thématiques métiers.



Plus de
60 000

sociétaires ont un code d'accès à leur espace réservé.

Chiffres de l'année 2014 - Imprimerie Sacem
Avril 2015 - DoubleJe
© Getty Images / Fotolia / Marc Chesneau

LA SACEM POUR TOUS

UNE SOCIÉTÉ AU SERVICE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS

Créée en 1851 par des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, la Sacem est une société privée à but non lucratif.

Elle a trois missions essentielles.

- ❖ **Collecter et répartir** les droits des auteurs, compositeurs et éditeurs français ou étrangers à chaque fois que leurs œuvres sont exploitées.
- ❖ **Défendre et représenter** les auteurs, compositeurs et éditeurs, en France et à l'international.
- ❖ **Promouvoir et soutenir** la création dans toute sa diversité.

90 millions
d'œuvres du répertoire
mondial représentées.

4800
œuvres déposées
chaque jour.

153000
sociétaires
dont **18530**
de nationalité
étrangère.

164 nationalités
représentées.

12 adhésions par jour.

2^e
répertoire à l'export
après le répertoire
anglo-américain.

CONNECTER LES CRÉATEURS ET LES UTILISATEURS DE MUSIQUE

LES CRÉATEURS

DOIVENT POUVOIR VIVRE DE LEUR ART

Le droit d'auteur est l'unique salaire des auteurs et compositeurs.

La Sacem, en collectant et répartissant les droits d'auteur, joue un rôle économique essentiel pour pérenniser la création musicale.

LA MUSIQUE

EST DIFFUSÉE PARTOUT, TOUT LE TEMPS

En pratique, les créateurs et éditeurs n'ont pas la possibilité de recenser toutes les utilisations faites de leurs œuvres.

C'est pourquoi ils confient la gestion de leur répertoire à la Sacem, qui délivre les autorisations d'exploitation des œuvres et leur redistribue les sommes collectées.

LA GESTION COLLECTIVE, LE CHOIX DES CRÉATEURS

L'adhésion à une coopérative leur permet de faire valoir leurs droits auprès des utilisateurs des œuvres, abolissant au passage les coûts de transaction et donnant une sécurité juridique à ces derniers.

Dans un environnement numérique où les acteurs et les canaux de diffusion se multiplient, la gestion collective est le dispositif le plus adapté pour protéger la création.

495000

clients-utilisateurs
du répertoire : chaînes
de télévision, radios, salles
de concert, festivals, mairies,
services Internet,
associations, bars, hôtels,
restaurants, discothèques,
commerces, comités
des fêtes...

Soit **716 000** contrats
établis par la Sacem avec ses
clients-utilisateurs.



COLLECTER POUR RÉPARTIR LES DROITS DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS

PROXIMITÉ ET SIMPLICITÉ

Avec plus de 70 implantations dans toute la France, la Sacem est proche des clients-utilisateurs de musique. Ces derniers ont ainsi un interlocuteur unique qui leur délivre des autorisations pour diffuser de la musique.

PRÉCISION ET ÉQUITÉ

La Sacem est la seule société de gestion au monde à répartir les droits d'auteur de manière si précise, limitant au maximum le recours aux sondages.

79%
des sommes collectées
sont réparties d'après
les relevés d'œuvres
diffusées
ou reproduites. ⁽¹⁾

11%
par sondage. ⁽²⁾

10%
par analogie
aux relevés
de diffusion. ⁽³⁾

⁽¹⁾ Télévisions, radios, concerts, spectacles, cinémas, CD, DVD, téléchargements, streaming...

⁽²⁾ Discothèques, bals avec orchestre, copie privée...

⁽³⁾ Musique d'ambiance et de sonorisation.